



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Information du public : ce document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés
suivant la date de sa réception (art D.1321 -103 à 105 du Code de la Santé Publique)



Délégation départementale de la Charente-Maritime

Pôle Santé Publique et Santé Environnementale
Service Santé Environnement

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : A.I. DE L'AUNIS

Prélèvement	00134203	Commune	MURON
Unité de gestion	0202 - A.I. DE L'AUNIS	Prélevé le	jeudi 06 octobre 2022 à 10h10
Installation	UDI 000170 - R. D'ANNEZAY-MURON	par	M. BOUTEILLER
Point de surveillance	0000000244 CENTRE BOURG	Motif	Contrôle sanitaire plomb cuivre et nickel
Localisation exacte	MAIRIE	Type d'eau	Eau distribuée désinfectée

Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17) 1701
Type de l'analyse : D2PCN Code SISE de l'analyse : 00134151 Référence laboratoire : 22LH-10946-1

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS MINERAUX				
Cuivre	0,136 mg/L	2	1	
Nickel	1,54 µg/L	20		
Plomb	1,06 µg/L	10		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00134203)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

La Rochelle, le 24 octobre 2022
Le Directeur de la délégation départementale



Laurent FLAMENT